

Procès-verbal de la votation communale
du 25 novembre 2018

Acceptez-vous la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-
Saint-Pierre avec effet au 1^{er} janvier 2020

à communiquer à la Préfecture
par fax n° 026/305 95 01 ou par courriel prefectureglane@fr.ch

1. Electeurs inscrits

737

{y compris les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C)}

2. Bulletins rentrés

547

3. Bulletins à déduire

3.1 blancs

5

3.2 nuls

2

4. Total des bulletins non-valables

7

5. Bulletins valables

540

Ont voté

OUI

286

Ont voté

NON

254

Lussy, le 25 novembre 2018

Le bureau électoral (timbre)

